

∝C'EST**B**� NOËL

VILLAGE DE NOËL PLACE DES RÉCOLLETS DU 19 AU 24 DÉCEMBRE 2025



À retourner avant le 24 novembre 2025

Cher(e)s exposant(e)s,

Cette année, le village de Noël, aura lieu du vendredi 19 décembre en soirée et se terminera le mercredi 24 décembre 2025.

Pour participer, nous vous invitons à remplir le présent bulletin et nous le retourner avec les pièces demandées avant le 24 novembre 2025.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter

par téléphone : 04 90 40 51 77

ou par mail: service.commerce@ville-bollene.fr

HORAIRES du 19 au 23 décembre 2025 10^H - 18^H mercredi 24 décembre 2025 10^H- 16^H

Nom-Prénom			
Nom du commerce ou de l'association			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone fixe		Téléphone port.	
Adresse mail			
DESCRIPTIF PRÉCIS DES ARTICLES VENDUS :			
TARIFS EN VIGUEUR : 20 € par jour le chalet en bois dimensions chalets 3m x 2,2m (chauffage et électricité inclus) (gratuité le 19 décembre)			
ATTENTION : Le nombre de places étant limité, l'organisateur se réserve le droit de procéder à une sélection des exposants.			

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT BULLETIN dûment complété, daté et signé **POUR LES ASSOCIATIONS**

POUR LES PROFESSIONNELS

- Le paiement par chèque libellé à l'ordre de Régie de recettes places de stationnement 2
- Copie de votre carte d'artisan, de commercant, d'agriculteur ou de producteur
- Extrait Kbis de moins de trois mois
- Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité en décembre 2025
- Copie de la carte nationale d'identité ou passeport
- Le paiement par chèque libellé à l'ordre de Régie de recettes places de stationnement 2
- Copie du récépissé de déclaration de création de l'association
- Attestation d'assurance en cours de validité en décembre 2025

Le dossier d'inscription est à renvoyer :

- ▶ Par courrier : Mairie de Bollène Office de Commerce 84505 Bollène cedex
- ou par mail: service.commerce@ville-bollene.fr

ATTENTION: TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Date et signature du candidat



